

ANNEXE 6.4
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACCOMPAGNEMENTS

	NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT								
	Accompagnement social		Accompagnement socio-professionnel				Accompagnement professionnel		
	Accompagnement social	Accompagnement social +	Accompagnement engagement citoyen	Accompagnement redynamisation	Accompagnement socio-professionnel	Accompagnement en IAE	Accompagnement entrepreneuriat individuel	Accompagnement professionnel	Accompagnement professionnel+ (Coaching emploi)
Public visé	BrSa présentant une autonomie insuffisante pour prendre en charge seuls la résolution de leurs problématiques souvent cumulées et complexes, rencontrant de manière passagère ou dans la durée des difficultés d'ordre administratif, familial, de logement, de santé et/ou financiers, constituant des obstacles importants à leur insertion sociale et professionnelle.	BrSa notamment les gens du voyage, les personnes sans domicile fixe, les sortants de prison, les personnes souffrant d'une conduite addictive ou d'une problématique de santé, sans que cette liste soit limitative, ni que la seule appartenance à l'une de ces typologies de public implique systématiquement un accompagnement social spécifique	Tous les bénéficiaires du rSa qu'ils soient engagés dans un parcours d'insertion social, socioprofessionnel et plus exceptionnellement les BrSa engagés dans un parcours professionnel	Il vient en relais de l'accompagnement social. pour les BrSa nécessitant une préparation à l'emploi ou une remobilisation (développement des savoir-être ou compétences clés) et un accompagnement à la construction ou consolidation de leur projet professionnel en fonction de sa situation familiale, financière, de ses aptitudes et freins.	BrSa dont le projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de leurs aptitudes et freins (par exemple : ayant connu une longue période de chômage ou n'ayant jamais travaillé). Ces personnes ont de réelles perspectives d'accès à une activité, formation, à l'emploi et doivent être accompagnées dans cette phase de transition	BrSa rencontrant des difficultés sociales et professionnelles pouvant être engagé dans un projet à visée professionnelle et à orienter vers les structures d'insertion par l'activité économique	BrSa ayant une activité de travailleurs indépendants ou micro-entrepreneurs (artisans, commerçants, emplois indépendants, professions libérales, artistes) dont la société est déjà immatriculée.	BrSa dont le projet d'insertion est l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, qui nécessitent un temps court d'accompagnement renforcé pour en favoriser et conforter l'accès.	BrSa très majoritairement nouveaux entrants disposant d'un potentiel d'« employabilité » réel.
Modalités Fréquence et intensité	Fréquence de rendez-vous toutes les 6 semaines	La fréquence des entretiens est mensuelle	La fréquence des entretiens est mensuelle	Fréquence de 2 rendez vous par semaine principalement en atelier collectif, et de manière complémentaire en rendez-vous individuel ou par contact téléphonique	Fréquence de rendez-vous bi-mensuelle essentiellement en individuel. Le référent concentre les moyens d'action sur les 3 premiers mois pour les nouveaux entrants	Encadrement technique et accompagnement socio-professionnel en continu gradué de manière dégressive selon la nature de l'IAE (Atelier Chantier Insertion, Association Intermédiaire, Entreprise d'insertion, Entreprise de Travail Temporaire d'insertion)	3 étapes d'accompagnement: diagnostic (constat et évaluation pérennité/évaluation des moyens et des difficultés rencontrées) objectif d'un minimum de 100 € de bénéfice par mois au cours de la première année/Consolidation de l'activité pour atteindre 500 € de bénéfice par mois avant la fin de la deuxième année	Individuel ou collectif - Fréquence de rendez-vous bi-mensuelle	Coaching Individuel ou collectif - Fréquence de rencontre à minima 2 fois par semaine en collectif, en rendez-vous ou en contact téléphonique
Durée de l'accompagnement	pas limité dans le temps	pas limité dans le temps	Dans la limite de 24 mois	3 à 6 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois	12 mois renouvelable pour une durée de 6 mois (deux fois maximum)	Dans la limite de 24 mois	24 mois (très exceptionnellement 36 mois)	6 mois renouvelable 1 fois	3 mois non renouvelable
Taille des portefeuilles par ETP	100	50 à 90	50	Non concerné (en raison de la spécificité/hétérogénéité de chaque action/ accompagnement et des modalités de mise en œuvre)	80	En fonction du nombre de BrSa (au regard du nb de personnes totales suivis) et du niveau d'encadrement proposé	80	60	40
Taux de reprise d'activité ou d'emploi <i>Nombre des personnes ayant repris une activité ou un emploi /nb de personnes accompagnés</i>	15%	10%	20%	30% (à adapter en fonction des publics concernés et de leur hétérogénéité)	40%	100%	100%	50%	60%
Taux de sortie positive <i>Nombre des personnes ayant repris une activité ou un emploi ne percevant plus le rSa depuis au moins 4 mois /nb de personnes en fin d'accompagnement</i>	15%	10%	Non concerné	20% (à adapter en fonction des publics concernés et de leur hétérogénéité)	30%	35%	35%	40%	50%